



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

11 septembre 2023

SANTÉ : L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE EMET UN AVIS DÉFAVORABLE SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

Face au manque de moyens mis en œuvre dans le Projet de santé de l'Agence régional de santé pour répondre aux besoins des personnes âgées et porteuses de handicap, sur proposition de la Présidente du Département, l'Assemblée départementale a voté à l'unanimité un avis défavorable.

Dans le secteur de la santé et du médico-social, la société connaît actuellement deux évolutions importantes. D'une part le « virage domiciliaire », c'est à dire la volonté de vieillir à domicile. D'autre part l'inclusion : la volonté d'inclure le plus possible les personnes porteuses de handicap dans la société selon un principe d'égalité de droit. Collectivité en charge des Solidarités humaines, le Département se réjouit de ces évolutions sociétales et souhaite les accompagner du mieux possible. Malheureusement ces deux étendards mis en avant par l'État depuis quelques années, cachent un désengagement de celui-ci qui conduit à des situations de désarroi des familles devant lesquelles les professionnels et les collectivités se trouvent démunis.

Compétences partagées

De nombreux champs de compétences étant partagés avec l'ARS, notamment dans le domaine de la dépendance (Ehpad, Foyer d'Accueil Médicalisé...), le Département a été consulté entre juin et août sur deux documents censés décliner les orientations de l'Agence en objectifs opérationnels. Face au manque de moyens mis en œuvre et à l'absence de création de places, la majorité départementale a proposé un avis défavorable sur ces documents lors de la séance publique du 11 septembre et obtenu un vote à l'unanimité des conseillers départementaux.

Manque de places en établissement

Malgré un indice de vieillissement plus élevé dans la Drôme que dans le reste de la région (selon l'INSEE le nombre de personnes en situation de dépendance augmenterait de 98% d'ici 2050 contre 84 % pour la région), le projet de santé ne propose aucune création de places ou de nouvelles solutions. Dans ce domaine le Département demande la création 130 places d'Ehpad pour l'ensemble du département. Pour la présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOUTON : « ***le virage domiciliaire ne doit pas s'opposer à la création de places en instituts. Certains cas sont trop lourds pour un maintien à domicile, nous avons besoin d'établissements en capacité de répondre aux besoins, tant en personnel qualifié qu'en nombre de places.*** »

Pas de nouvelles solutions pour l'accompagnement à domicile

Pour l'accompagnement à domicile, alors que le nombre de place en SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile) en Drôme est bien inférieur à la moyenne nationale le Département demande la création de 100 places pour répondre aux besoins de 300 bénéficiaires identifiés sans solutions, ainsi que la création d'une offre de service élargie : les compétences de psychologue et de diététicien sont aujourd'hui essentielles pour soutenir les aidants et répondre de manière

globale aux besoins des personnes qui vivent à domicile dans des situations de dépendance de plus en plus importantes.

100 enfants en attente de prise en charge

Pour le handicap, l'inclusion est trop souvent synonyme de prises en charges très morcelées. Actuellement près de 100 enfants dans les situations complexes sont en attente de solutions au sein des IME (Institu Médico-Educatif). Parmi les demandes récurrentes formulées à l'ARS, le Département souhaite la création de 100 nouvelles solutions d'ici 2028 et 25 immédiatement pour faire face à l'urgence. Des places en Foyers d'accueil médicalisés ainsi que des moyens pour la psychiatrie sont également indispensables. Le Département est, lui, prêt à cofinancer 50 places en Foyer d'accueil médicalisé.

Pour Marie-Pierre MOUTON : « ***Cette absence de réponse à la réalité des besoins, des attentes et des souffrances, justifie que le Conseil départemental refuse de valider ce qui s'apparente à un abandon du territoire. Ce Projet régional de santé est en fait un Projet Régional de Gestion de la Pénurie en Santé. Alors que la santé est l'une des préoccupations centrales de la population, ce PRS illustre l'impasse dans laquelle se trouve l'Etat : confronté à des besoins de financements considérables (moyens humains et moyens en équipements et infrastructures) auxquels il est incapable de répondre. Valider ce projet, c'est renoncer à ce qui fait l'essence de l'engagement politique : la volonté de répondre à la réalité des besoins exprimés par la population. Nous nous y refusons*** ».